



Conseil municipal

du jeudi 26 novembre 2020 à 21 heures

Compte – rendu

Présents : Franck POQUIN, Jean-Pierre BARBEAU, Marielle BARRE, Pierre BEAUDOUIN, Nathalie BENAITEAU, Annie-Claude BESSON, Bruno BESSONNEAU, Mickaël BILLOT, Dominique BOUVET, Pierrick CAPELLE, Angéline CORDIER, Christelle COURAUD, Claude DELESTRE, Bernard GINGREAU, Laetitia DETROY HARDY, Amandine HUMEAU, Brigitte JUBLAN, Yann LHUMEAU, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Hélène MARIONNEAU, Lydie NORMAND, Daniel PASDELOUP, Pascale PATEAU, Xavier PICHARD, Stéphane ROCHARD, Béatrice VALIN, Dominique VIEJO,

Absente excusée : Mme Legentil

Pouvoirs :

Mme Legentil qui donne pouvoir à Mme Besson,

Secrétaire de séance : M. Dominique BOUVET

DOSSIERS	DECISION
APPROBATION ordre du jour :	Adopté à l'unanimité
<p>PERSONNEL – SERVICE ECOLE ET PERISCOLAIRE –PROLONGATION DU TAUX D'EMPLOI D'UN AGENT <i>Rapporteur : M. Le Maire</i></p> <p>Une procédure de détachement est entreprise auprès de la Poste concernant un agent sur le grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 31.5/35èmes, jusqu'au 30 novembre 2020, engageant des négociations. Celles-ci n'étant pas terminées, Il est proposé de prolonger cette période jusqu'au 28 février 2021. Le comité technique sera saisi dans ce sens.</p>	Vote à l'unanimité
<p>PERSONNEL SERVICE ADMINISTRATIF – CREATION POSTE FONCTIONNEL <i>Rapporteur : M. le Maire</i></p> <p>Compte tenu du changement de state démographique (Plus de 3500habitants) impliquant un besoin accru de coordination des services, il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services. Il est proposé la création de ce poste à compter du 1^{er} décembre 2020. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A. L'agent détaché ou recruté sur l'emploi de DGS percevra la rémunération prévue par le statut de la Fonction Publique territoriale et il pourra également bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6/5/1988 ainsi que du régime indemnitaire de la collectivité. L'emploi fonctionnel est d'une durée de 5 ans renouvelable.</p>	vote à l'unanimité
<p>PERSONNEL SERVICE ADMINISTRATIF –Prime de responsabilité pour poste de direction <i>Rapporteur : M. le Maire</i></p> <p>Vu le décret 88-631 du 6/5/1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à</p>	vote à l'unanimité

<p>certaines emplois administratifs de direction des collectivités territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels. Elle est fixée à 15% maximum du traitement brut de l'agent.</p>	
<p>PERSONNEL SERVICE ADMINISTRATIF – conventions de mise à disposition d'agents <i>Rapporteur : M. le Maire</i></p> <p>Dans le cadre de l'organisation des services et pour permettre un « tuilage » sur 2 postes distincts il est proposé de signer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Avec la Commune de Cellettes (41) pour le poste de DGS 2 conventions (du 16 au 30 novembre de St Léger vers Cellettes et du 1 au 17 décembre de Cellettes vers St Léger. 2) Avec la Commune de Bécon les Granits (49) pour le poste d'agent d'accueil 1 convention du 27 novembre au 11 décembre 2020. Chacun des Maires signera un arrêté de mise à disposition. 	<p>vote à l'unanimité</p>
<p>PERSONNEL SERVICE ADMINISTRATIF – remboursement partiel du compte épargne temps (CET) <i>Rapporteur : M. le Maire</i></p> <p>Un agent de la Commune va être muté début décembre. La collectivité d'accueil sollicite le paiement d'une partie du solde des jours restant sur le CET de l'agent. Après échanges avec le Maire de la collectivité d'accueil et l'agent, il est proposé que la Commune de St Léger de Linières rembourse à la collectivité d'accueil l'équivalent de 6 jours.</p>	<p>vote à l'unanimité</p>
<p>PERSONNEL SERVICE ADMINISTRATIF – adoption du règlement des règles sociales <i>Rapporteurs : Mme Besson Adjointe en charge des ressources humaines et des finances et M. Pierre Beaudouin</i></p> <p>Les communes historiques de St Jean de Linières et St Léger des Bois, disposaient chacune d'un règlement précisant la durée du travail, les congés et autorisations spéciales d'absences. Une harmonisation est nécessaire au sein de la nouvelle commune. Le comité technique lors de sa séance du 6 novembre dernier a émis un avis favorable. Il est proposé de valider le règlement des règles sociales à compter du 1^{er} janvier 2021.</p>	<p>vote à l'unanimité</p>
<p>FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – Indemnité d'un nouveau conseiller délégué. <i>Rapporteur : M. le Maire</i></p> <p>Par délibération 2020-04-06-31 du 2 juin 2020, le conseil municipal avait voté les indemnités de fonction des élus. Suite à la demande de Stéphane Rochard de ne plus exercer les missions de conseiller délégué, à compter du 1^{er} décembre 2020, M. Le Maire a décidé de confier ces missions à M. Jean-Pierre Barbeau. C'est pourquoi il percevra 7% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} décembre 2020 soit à ce jour selon l'indice en vigueur, 272.26 €/mois.</p>	<p>vote à l'unanimité</p>
<p>FINANCES – Bail 12 place des Plantagenêts à Saint Jean de Linières <i>Rapporteur : Mme Besson Adjointe aux finances</i></p> <p>Suite au départ de M. et Mme Mourgues du logement communal 12 place des Plantagenêts</p>	<p>vote à l'unanimité</p>

<p>(T4) à st Jean de Linières, il est prévu le remplacement à compter du 5 novembre 2020 par Mme Laetitia Sanchez nouvelle locataire. Le loyer est de 569.67€/mois payable au 5 de chaque mois, révisé au 1^{er} janvier de l'indice de référence des loyers connu à cette date. Un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer est demandé à l'entrée dans le logement. Il est proposé de signer le bail défini ci-dessus ;</p>	
<p>FINANCES – ACCES DANS LES SALLES MUNICIPALES – remboursement badges <i>Rapporteur : M. Mickaël Billot Adjoint en charge des associations</i></p> <p>Suite à la restitution d'un certain nombre de badges par les utilisateurs de la salle, il est proposé de rembourser à hauteur de 20€ par badge l'ensemble des adhérents figurant sur la liste versée en mairie. La dépense est prévue à l'article 6718 du budget communal.</p>	<p>vote à l'unanimité</p>
<p>ENVIRONNEMENT – SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME-avis sur projet de travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins <i>Rapporteur : M. Daniel Pasdeloup Adjoint en charge de la voirie et des espaces verts</i></p> <p>Le projet de travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Romme, du Brionneau et du Boulet, sera soumis à une enquête publique en vue d'une déclaration d'intérêt général des travaux, et d'obtenir une autorisation environnementale permettant leur exécution. Une 1^{ère} tranche de travaux est prévue en 2021 Ce projet concerne notamment St Léger de Linières. Les conseils municipaux concernés, sont appelés à donner leur avis dès l'ouverture de l'enquête. Il est proposé un avis favorable.</p>	<p>vote à l'unanimité</p>
<p>ENVIRONNEMENT – signature d'une convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux <i>Rapporteurs : M. Roland Marion Adjoint en charge de la Transition Ecologique et Mme Brigitte Jublan</i></p> <p>Il est proposé de signer une convention de partenariat avec la L.P.O. pour créer un refuge LPO sur le territoire communal, notamment sur les 2 groupes scolaires, dans une démarche de défense de l'environnement et de biodiversité. Cette convention est signée pour une durée de 3 ans. Le montant d'inscription est de 75€ par groupe scolaire soit au total 150 €.</p>	<p>vote à l'unanimité</p>
<p>DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE L'article L2122-22 du CGCT Vente de concessions cimetièrre de 30 ans pour 140 €</p>	
<p>APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la séance précédente</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

La séance est levée à 22 h 10

Fait à St Léger de Linières le 26/11/2020

Le Maire,


Franck POQUIN